



Enfants et cordes ne font pas bon ménage!

Une strangulation peut survenir rapidement et silencieusement. Cela peut arriver même quand des fournisseurs de soin sont à proximité.

Gardez votre enfant en sécurité en retirant les stores et les couvre-fenêtres à longues cordes accessibles qui peuvent s'enrouler autour de son cou.

Le meilleur moyen de garder votre enfant en sécurité est d'enlever les stores et couvre-fenêtres à longues cordes accessibles, en commençant par ceux qui sont dans les chambres d'enfants et les aires de jeu.

> 22 cm :
peut ETRANGLER un enfant.



15 secondes :
PERTE de CONSCIENCE.



4 minutes :
LÉSIONS de CERVEAU.



1 à 3 ans :
groupe d'âge LE PLUS À RISQUE.

SÉCURITÉ DES STORES ET DES COUVRE-FENÊTRES



Que fait le gouvernement du Canada pour assurer votre sécurité?

En 2021, le *Règlement sur les couvre-fenêtres à cordes* de Santé Canada est entré en vigueur pour protéger les enfants du risque de strangulation.

Quel effet cela a sur les options de stores et de couvre-fenêtres disponibles?

En raison du *Règlement sur les couvre-fenêtres à cordes*, les produits à longues cordes accessibles ne peuvent plus être vendus au Canada, aussi bien en ligne que chez les détaillants. Il y a toute une variété d'options sans longues cordes accessibles pour toutes les tailles de fenêtres, disponibles aussi bien en ligne que chez les détaillants.

Que devez-vous faire si vous avez déjà des stores et des couvre-fenêtres qui ont de longues cordes accessibles?

Vous pouvez toujours prendre des mesures pour réduire le risque. Assurez-vous de :

- Toujours tenir les cordes hors de la portée des enfants.
- Ne jamais placer de berceaux, de lits ou de parcs pour enfants près d'une fenêtre où un enfant peut atteindre une corde.
- Ne jamais placer de meubles près d'une fenêtre sur lesquels un enfant peut grimper.

Où pouvez-vous en savoir plus?

Pour en savoir plus, veuillez consulter Canada.ca [recherchez : « sécurité des stores et des couvre-fenêtres »], composez le 1-866-662-0666 ou envoyez un courriel à cps-spc@hc-sc.gc.ca. Si vous rencontrez un problème de santé ou de sécurité avec un produit de consommation, soumettez un rapport d'incident pour les consommateurs auprès de Santé Canada (canada.ca/signaler-un-produit).



@GouvCanSanté



@CANenSanté

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre de la Santé, 2022.
Cat. : H129-130/2022F-PDF ISBN : 978-0-660-42637-2 Pub. : 210732



Santé
Canada

Health
Canada

Canada